



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 5 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absente excusée : Claudine QUATREPOINT (pouvoir donné à Lydie CHANEZ).

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h05.

1. Finances

Comptes administratifs et comptes de gestion

M. le Maire présente les comptes administratifs et les comptes de gestion pour l'année 2017. Il fait part des résultats suivants :

Budget principal

- Excédent de fonctionnement.....528 899,67 €
- Déficit d'investissement.....842 021,34 €

Budget annexe « Lotissement de la Fruitière »

- Résultat de fonctionnement 0,00 €
- Résultat d'investissement..... 0,00 €

Hors la présence de M. le Maire et sous la présidence de M. Joël ALPY, 2^{ème} adjoint au maire et maire délégué, le conseil municipal :

- constate la concordance entre les écritures des comptes de gestion et celles des comptes administratifs,
- approuve ces deux comptes à l'unanimité des membres présents et représentés, M. le Maire ne participant pas au vote.

Affectation du résultat

M. le Maire propose les reports des résultats suivants, avec les restes à réaliser :

- c/1068 « Affectation du résultat »458 369,34 €
- c/ R002 « Résultat de fonctionnement reporté »..... 70 530,33 €

Le conseil municipal, après délibération, approuve l'affectation des résultats ci-dessus.

Subventions aux associations

M. le Maire propose d'étudier les attributions de subventions pour l'année 2018. Le conseil municipal approuve la répartition suivante :

- Arc-en-Ciel – Centre périscolaire24 188,23 €
- Arc-en-Ciel – Rythmes scolaires (Etat)..... 6 300,00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers 150,00 €
- Coopérative scolaire : voyage CM (33 élèves x 50 €) 1 650,00 €
- Coopérative scolaire : projet d'école..... 500,00 €
- Banque alimentaire..... 80,00 €
- « Pour un petit plus » - Hôpital local de Mouthe 50,00 €

Préparation budgétaire et réflexion sur la fiscalité locale

M. le Maire fait le point sur l'avancement de la préparation des budgets et demande aux conseillers municipaux de bien vouloir mettre des priorités aux investissements listés et travaillés lors des précédents conseils municipaux. Il rappelle que le budget sera voté par le conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Une réflexion sur une éventuelle augmentation des taux communaux des taxes locales est évoquée afin de tenir compte de la baisse des ressources de la commune depuis plusieurs années (recettes de bois, ancienne taxe professionnelle de la scierie, dotations...). Il a été proposé aux élus un tableau de simulation afin de visualiser l'impact sur les contribuables du village.

2. Urbanisme et voirie

Convention avec l'AFE Saint-Maur pour une réserve incendie

M. le Maire informe qu'une proposition de convention a été rédigée et sera soumise au conseil d'administration de l'AFE Saint-Maur afin de formaliser la mise à disposition du terrain sur lequel est construite la réserve incendie à Petit-Villars. Cette convention aura une durée de 30 ans et sera renouvelée par tacite reconduction. M. le maire propose de spécifier une mention particulière en cas de vente de la propriété afin que la commune achète à cette occasion le terrain d'emprise de la réserve incendie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer la convention.

Présentation du programme de réfection de voiries

Le bureau d'études BEJ a rendu les plans du projet et transmettra prochainement les évaluations chiffrées pour la réalisation des travaux au cours des années à venir.

Chaque plan est étudié par le conseil municipal concernant :

- la rue de la Saugé et l'impasse de la Saugé
- l'impasse de la rue de Mouthé
- la rue de Mibois
- la rue de Frasné
- le parking de la Bourre

Projet de PLU arrêté de la commune de Censeau : avis

La commune de Censeau a arrêté son projet de PLU en fin d'année 2017. La commune de Mignovillard, limitrophe, est consultée pour avis sur le projet transmis. Pour ce faire, le plan de zonage est visionné et M. le Maire fait part de la seule remarque qu'il peut établir à la page 160 du rapport de présentation par rapport à la mention suivante : « la zone [artisanale] de Mignovillard est saturée ». Or, la zone artisanale de Mignovillard, de compétence communautaire, comprend encore environ 70 ares de terrain disponible pour l'installation d'entreprises, comme précisé dans l'encadré de la même page.

M. le Maire rappelle que cette remarque sera adressée à la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, compétente en matière de PLU depuis le 1^{er} janvier 2018. Le conseil municipal émet un avis favorable assorti de la remarque précitée.

3. Bâtiment, patrimoine communal

Réunion de commission du 23 février 2018

Le conseiller municipal en charge de la commission rapporte les points évoqués lors de la réunion de la commission du 23 février 2018. Un état des lieux des travaux à réaliser a été établi par la commission :

- Bâtiment de la poste : changement le WC de l'agence postale, changement de la fenêtre de toit dans la cuisine de l'appartement.
- Fenêtres des WC de la salle Libellule : il est demandé de revoir le devis à la baisse avec une fenêtre sur les deux en fixe et en matière alu.
- Mairie : demande d'un devis pour la réfection des 2 pans de toiture latéraux et des parties en zinguerie des 2 pignons, qui génèrent actuellement d'importantes fuites d'eau, rénovation du secrétariat de mairie (moquette et meubles)
- Ecole : couverture de la passerelle (en lien avec la communauté de communes), isolation acoustique du restaurant scolaire
- Salle des fêtes : changement des portes du sas d'entrée en alu
- Cimetière/Eglise : confortement et réfection d'une partie mur du cimetière, d'un pilier du mur de l'église et de 2 croix, restauration du meuble de la sacristie
- Réfection du monument aux morts d'Essavilly.

Quelques-uns de ces travaux – les plus urgents – pourront être réalisés en 2018. Les autres seront étalés sur les années à venir, en fonction des possibilités budgétaires.

Salle des fêtes : pénalités pour éclairage et chauffage abusifs

Il a été constaté à de nombreuses reprises que des personnes occupant la salle des fêtes oubliaient d'éteindre correctement le chauffage et/ou l'éclairage des locaux. Afin de maîtriser les dépenses de chauffage et d'électricité, M. le Maire propose d'instaurer un tarif de pénalité de 60 € s'il est constaté par l'agent responsable de la salle ou les élus que le chauffage et/ou l'électricité ne sont pas éteints à l'issue de l'occupation des locaux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce tarif de pénalité et charge M. le Maire de veiller à l'application de cette décision.

Salle des sports : point sur les travaux, l'utilisation et l'inauguration

M. le Maire fait part de l'avancement des travaux et de la situation financière du chantier qui respecte globalement le budget initialement prévu.

Il précise qu'il est fait le choix d'adopter un système sécurisé pour la gestion des clés de la salle. Ce système plus onéreux, déjà en vigueur pour l'extension de l'école, empêche de faire des doubles des clés et des passes partiels des locaux si l'on n'est pas détenteur de la carte de propriété. Ainsi, ce système assurera un meilleur contrôle d'accès aux locaux.

L'architecte transmettra prochainement une proposition de traçage du parking, tenant compte de l'implantation des nouveaux bâtiments.

L'inauguration des bâtiments aura lieu le samedi 5 mai à 10h. Le groupe de travail sur ce sujet s'est réuni pour établir les grandes lignes de cette journée.

Ancienne gare : point sur les travaux

Les travaux et les réunions de chantiers hebdomadaires se poursuivent malgré la météo difficile. Le bâtiment est hors d'eau et hors d'air, ce qui permet aux artisans de travailler à l'intérieur. Le calendrier est respecté.

4. Intercommunalité

Conseil communautaire

M. le Maire précise que la séance du conseil communautaire se tient en même temps que le conseil municipal.

Syndicat des eaux de Bief-du-Fourg Petit-Villard

La question du remplacement de la conduite d'eau dans la Grande rue de Bief-du-Fourg, à l'occasion de travaux de réaménagement de l'ensemble de la rue par la Commune, sera tranchée le 6 mars. Les délégués de la commune de Mignovillard au syndicat sont a priori plutôt opposés au remplacement intégral de la conduite qui est encore en bon état, malgré son âge, et opterait pour le remplacement des vannes. Le problème à régler qui semblerait plus urgent concerne la turbidité de l'eau.

SIVOM du Plateau de Nozeroy

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a adressé un courrier au SIVOM afin de solliciter le syndicat pour le transfert de la compétence relative aux équipements sportifs de Mignovillard. Le comité syndical examinera cette demande lors de sa séance du 12 mars.

5. Divers

Cimetière

Dérogant au règlement du cimetière, M. le Maire propose, et le conseil municipal approuve à l'unanimité, d'attribuer une concession perpétuelle d'environ 1 m x 1 m dans le secteur des tombes d'enfants du carré 3, prenant ainsi en compte les circonstances particulières d'un décès.

Randonnée VTT

Le jeudi 10 mai 2018, le départ de la randonnée « Le Jura de haut en bas » aura lieu depuis Mignovillard pour le plus grand parcours de 100 km permettant de rejoindre Lons-le-Saunier.

Agriculture

La Commune de Mignovillard a récupéré le plein usage de 2 parcelles de terres agricoles situées au Sillet. Afin de conserver, au moins pour quelques années, une réserve foncière agricole, M. le Maire propose au conseil municipal de ne pas conclure pour l'instant de bail sur ces parcelles, mais de les louer en vente d'herbe chaque année à 2 exploitants agricoles (la plus grande parcelle étant divisée en 2), tirés au sort parmi les inscrits. D'autres élus proposent plutôt de les louer en prenant en compte la surface exploitée par chef d'exploitation.

A la majorité, le conseil municipal retient la solution d'une attribution par tirage au sort, étant entendu que les titulaires d'une des ventes d'herbe ne pourront y prétendre les prochaines années suivantes. Un affichage sera réalisé dans la commune pour recenser les exploitations agricoles candidates.

Prochain conseil municipal : lundi 9 avril 2018.

La séance est levée à 23h40.



Le Maire,

Florent SERRETTE